

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents: M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents: M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote:

Mandants: R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires: F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention de coopération 2019 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula

Rapporteur: Christophe LIME, Conseiller communautaire délégué

Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire		
BP 2019 et PPIF 2019-2023	Montants prévus aux budgets 2019 : 222 000€	
Budgets annexes eau et assainissement	Montant de l'opération : 10 000€	
« Subventions versées »		

Résumé

Les Villes de Besançon et Neuchâtel mènent une coopération décentralisée avec la commune rurale de Douroula depuis 2007. Le programme 2019 s'inscrit dans un projet mutualisé «COPRA 4» mobilisant plusieurs collectivités franc-comtoises, programme géré par l'agence CORADE. Le suivi des actions de coopération du groupe de travail Besançon-Neuchâtel a toujours été confié à un prestataire assurant une assistance technique et un suivi financier. Après avoir confié la gestion du projet à l'agence CORADE, le groupe de travail a décidé de travailler en direct avec la commune de Douroula

I/ Actions de coopération

Le programme porte sur le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la garantie de ressources durables, avec 4 axes de coopération.

A/ Autonomisation économique et sociale des femmes et réduction des inégalités entre les femmes et les hommes

Ce nouvel axe invite les partenaires à soutenir les femmes organisées en collectif. Il s'agit de réfléchir à des espaces de rencontres permettant l'apprentissage, la formation, les échanges. Cet axe est également un élément transversal visant à améliorer la parité femmes - hommes dans l'ensemble des actions de notre coopération (agriculture et alimentions, eau et assainissement ainsi que dans le renforcement institutionnel).

B/ Agriculture et Alimentation

Il s'inscrit dans la continuité du précédent programme de formation aux villageois avec une attention particulière portée sur la maîtrise des techniques de conservation et de structuration des filières.

Actions prévues :

- poursuite des formations et étude du développement des pratiques rizicoles,
- appui à la production maraîchère,
- développement du système de warrantage,
- formation et équipement pour la plateforme de compostage et pour la fabrication de biopesticides,
- organisation d'une journée promotionnelle des produits agricoles, alimentaires, forestiers, apicoles, avicoles, halieutiques,
- redynamisation du groupement des apiculteurs et formation sur les techniques d'hygiène et de conservation.

C/ Eau et Assainissement

Actions prévues :

- renforcement des compétences du service communal d'eau et d'assainissement et des AUE,
- contractualisation avec deux maintenanciers pour le suivi et l'entretien de l'ensemble des forages de la commune,
- diagnostic et réparation des forages dans les villages où les AUE sont les plus dynamiques,
- engagement d'une réflexion sur la qualité et la disponibilité de la ressource en eau,
- assainissement écologique :
 - réalisation de latrines Ecosan chez les participants les plus impliqués du programme 2018-Kirigonko et Noraoatenga,
 - mise en place de champs écoles,
 - formations diverses.

Ces actions feront l'objet d'informations régulières à la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement.

D/ Renforcement institutionnel - Axe transversal aux trois premiers

Actions prévues :

- cet axe comprend notamment l'organisation d'actions de formation des élus et de Conseils Villageois de Développement (CVD), afin d'accompagner l'apprentissage de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrage locale,
- il apporte un accompagnement au chargé de mission du service coopération décentralisée de Douroula.

Le montant global de ces actions de terrain s'élève en 2019 à 81 000 €.

II/ Budget prévisionnel de la coopération Douroula 2019

Dépenses prévisionnelles		
Désignation	Budget annuel	
Autonomisation des femmes	6 000 €	
Agriculture, alimentation	8 000 €	
Eau et Assainissement	35 000 €	
Renforcement institutionnel	8 000 €	
Mission	4 000 €	
Suivi local et rémunération	5 000 €	
Sous-total hors valorisation	66 000 €	
Valorisation	15 000 €	
Total dont valorisation	81 000 €	
Ressources prévisionnelles		
	Budget annuel	
Ville de Besançon - Service Relations Internationales	29 000 €	
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Eau et assainissement	10 000 €	
Ville de Neuchâtel	12 000 €	
Sous-total Besançon-Neuchâtel	51 000 €	
MAE	15 000 €	
Sous-total hors valorisation	66 000 €	
Valorisation des moyens humains mis à disposition par les villes de Besançon et de Neuchâtel, la CAGB et le MAE	15 000 €	
Total dont valorisation	81 000 €	

La participation financière annuelle des parties signataires pour 2019 est de 29 000 € pour la Ville de Besançon, 10 000 € pour la CAGB (Département Eau et Assainissement), 12 000 € pour la Ville de Neuchâtel et 15 000 € pour la MAE.

III/ Suivi local de la coopération

Pour l'année 2019, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon verse à la commune de Douroula sur le compte dédié à la coopération: une subvention de 10 000 €.

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- autorise le versement à la commune de Douroula d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de coopération correspondante.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0

Abstention: 0

Ne prend pas part au vote: 1